

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple – un but – une foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES



Plan d'aménagement et de Gestion
PAG

Original

Aire Marine Protégée de Saint Louis - Révision pour la période 2014-2018

Révision pour la période 2014-2018

Num. Livrable	L1_2				
Rédaction	Vérification	Validation	Approbation	Date	Objet révision
Marie Sophie Ndong, Ndiaga Diop, Aboubacry Kane, Adrien Coly, Abdoul Aziz Diédhiou, Ismaïla Diallo	Ndiaga Diop	Ousseynou Diop	Mamadou Daffé	Janvier 2014	Dernière révision
24 Octobre 2013	24 Octobre 2013	24 Octobre 2013	25 Octobre 2013		



Tropis

Patte D'oie Builders villa B11&D11 / BP 8316 Dakar – Yoff (Sénégal) /
Email : idev-ic@idev-ic.com / agrosol@orange.sn, Tel. (221) 33 855 95 90 / 91 / 93 – Fax : (221) 33 855 95 92

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMP :	Aire Marine Protégée
AG :	Assemblée Générale
CDS-MT :	Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
CDB :	Convention sur la Diversité Biologique
CG :	Comité de Gestion
CRODT :	Centre de Recherches Océanographiques Dakar-Thiaroye
DAMCP :	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
DPN :	Direction des Parcs Nationaux
DPSP :	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GIRMaC :	Gestion intégrée des Ressources marines et côtières
LPSEMN :	Lettre de Politique Sectorielle de l'Environnement et des Ressources Naturelles
OLAG :	Office du Lac de Guiers
OMVS :	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
PAG :	Plan d'Aménagement et de Gestion
PRCM :	Programme Régional de Conservation de la Zone Côtière et Marine de l'Afrique de l'Ouest
PTA :	Plan de Travail Annuel
SRPSM :	Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime
UGB :	Université Gaston Berger

Sommaire

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA RESERVE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	8
1. PRESENTATION DE L'AMP	8
1.1 Les habitats naturels : Géographie et toponymie des lieux de pêche	8
1.1.1 Les ressources halieutiques	9
1.1.1.1 Les invertébrés marins	9
1.1.1.2 Les poissons : la principale ressource exploitée	9
1.1.1.3 Les mammifères marins	11
1.1.1.4 Les tortues marines	11
1.2. Cadre socioéconomique : Domaines d'activités	11
1.2.1 La pêche	11
1.2.1.1 Le parc piroguier	11
1.2.1.2 L'organisation du secteur	12
1.2.1.3 Les conflits entre les usagers	13
1.2.2 Les activités connexes à la pêche	14
1.2.2.1 Le mareyage	14
1.2.2.2 La Transformation	14
1.2.3 Les autres activités économiques	15
1.2.3.1 Le maraîchage	15
1.2.3.2 Les cultures sous pluie	15
1.2.3.3 L'élevage	15
1.2.3.4 Le commerce	15
1.2.3.5 Le tourisme	15
1.3. Gestion de l'AMP	16
1.3.1 Cadre juridique	16
1.3.1.1 Le régime juridique du Domaine Public Maritime	16
1.3.1.2 Le régime juridique de la pêche maritime	16
1.3.2 Le cadre institutionnel	16
1.3.3 Les organes de gestion de l'AMP de Saint-Louis	16
1.3.3.1 L'Assemblée Générale	17
1.3.3.2 Le comité de gestion	17
II. BILAN D'EXECUTION DU PAG 2009-2014	18
2.1. Rappel des objectifs et du cadre d'actions du PAG de l'AMP de SAINT LOUIS	18
2.2. Bilan des réalisations	18
2.3 Résultats	19
2.4 Analyse et constat des problèmes dans l'implémentation du plan antérieur	21
III. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE DE L'AMP DE SAINT LOUIS	22
3.1 Défis et enjeux de gestion de l'AMP	22
3.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE GESTION	22
3.2.1 Objectif général	22
3.2.2 Objectifs spécifiques et résultats attendus	22
3.2.2.1 OS1. Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces	22
3.2.2.2 OS2. Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP	23
3.2.2.3 OS3. Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère	23
3.2.2.4 OS4. Améliorer la gestion de l'AMP	24
3.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES	24

3.3.1	Restauration.....	24
3.3.2	Communication.....	27
3.3.3	Autres activités (M).....	30
3.4	PLANIFICATION DES ACTIVITES.....	32
3.5	INDICATEURS DE SUIVI.....	36
3.6	BUDGET.....	37
	TABLE DES MATIERES	39

INTRODUCTION

i. Contexte et objectifs de l'étude

Le Sénégal, grâce à sa position géographique particulière, présente une importante diversité biologique. La flore comme la faune sont relativement riches avec des écosystèmes variés allant du type sahélien au type soudano sahélien. On dénombre cent quatre vingt douze (192) espèces de mammifères, six cent vingt deux (622) espèces d'oiseaux, quatre cents (400) espèces de poissons, cent (100) espèces de reptiles et deux mille quatre cents (2400) espèces de plantes à fleurs.

Pour la conservation de cette importante biodiversité, l'Etat du Sénégal a mis en place un réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes et géré par la Direction des Parcs Nationaux (DPN). Ce réseau comprend six (06) parcs nationaux, quatre (04) réserves de faune, deux (2) réserves naturelles communautaires et cinq (5) aires marines protégées (créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004). L'ensemble de ces aires protégées couvre une superficie de 16.149.400 ha, soit plus de 8 % du territoire national. L'essentiel de ce réseau est composé de zones humides représentatives des écosystèmes marins et côtiers du pays.

Ces zones humides se distinguent par leur fort potentiel en biodiversité et notamment par le rôle important qu'ils jouent (i) dans la migration des oiseaux du Paléarctique occidental ; (ii) dans le cycle hydrologique mondial et ; (iii) dans la fourniture de l'eau pour la conservation de la diversité biologique, la consommation humaine, la production agricole et les loisirs.

Par ailleurs, l'approche de gestion des aires protégées en cours de mise en œuvre fait de ces sites des leviers importants dans la lutte contre la pauvreté à leur périphérie. En effet, ces écosystèmes, à travers les biens et services offerts aux populations, constituent de réelles sources de revenus notamment à travers les nombreuses activités génératrices de bénéfices durables, développées au profit des populations en contrepartie de leur investissement dans la gestion de la biodiversité marine et côtière.

Ainsi, pour accompagner ces efforts de conservation, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et de la Banque Mondiale, a mis en œuvre le Programme de Gestion intégrée des Ressources marines et côtières (GIRMaC) dont l'objectif global en matière d'environnement est d'assurer la conservation et la gestion des écosystèmes marins et côtiers du Sénégal, qui sont importants sur le plan mondial, et vitaux pour l'existence des communautés côtières.

De façon plus spécifique, l'objectif de la **Composante Conservation des Habitats critiques et des Espèces** du Programme exécutée par la DPN est d'améliorer la gestion à long terme du réseau national d'aires protégées côtières à travers : (i) la préparation et la mise en œuvre de plans de gestion dans les sites d'ancrage, et (ii) le renforcement du cadre de gestion de la biodiversité et des aires protégées.

C'est ainsi que le Sénégal s'investi depuis 2004, dans la création et la mise en œuvre d'Aires Marines Protégées (AMP¹) que sont les AMP de Saint Louis, Cayar, Joal Fadiouth, Bamboung et Abéné créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 en application des premières recommandations fortes du 5^{ème} Congrès Mondial sur les parcs nationaux tenu à Durban en 2003.

Parallèlement à ces AMP, la Réserve Naturelle d'Intérêt Communautaire de la Somone et la Réserve Naturelle Communautaire de Palmarin (délibération N°010/CRP du 15/05/2001).

¹Les AMP constituent dans la plupart des cas des milieux particulièrement propices à la régénération des ressources halieutiques tout en protégeant des habitats sensibles tels que les herbiers marins ou la mangrove

Cette volonté politique du Sénégal à renforcer le réseau d'aires protégées représentatif des différents écosystèmes s'est traduite par la création, en 2012, de la **Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP)** pour augmenter le taux de couverture nationale du réseau national d'aires protégées côtières (AMP et RNC) et améliorer la gestion des AMP et des RNC centrée autour de la gouvernance participative des ressources avec une forte implication des communautés locales. Cette volonté politique est en phase avec la politique de mise en place des AMP qui obéit à une stratégie de renforcement des régimes de gestion intégrée des zones marines et côtières, réaffirmée lors du premier congrès Mondial sur les Aires Marines Protégées (AMP) tenu à Marseille, République française en 2013.

Après l'appui des partenaires, les cinq premières aires marines protégées (AMP de Saint Louis, Cayar, Joal-Fadiouth, Abéné et Bamboung) créées par décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 ont pu avoir des Plans d'Aménagement et de gestion (PAG) élaborés et exécutés. Des plans d'action quinquennaux ont été ainsi définis pour ces AMP dites de la première génération et mis en œuvre dans la plupart des sites avec l'implication et la participation effective des parties prenantes concernées à la gestion de l'AMP, notamment les communautés locales.

Ces sites protégés disposent chacun d'un Plan d'aménagement et de gestion qui a été élaboré pour une durée de validité de cinq (05) ans avec un plan d'action opérationnel. Dans la perspective d'évaluer la mise en œuvre de ces plans de gestion et des les actualiser que la DAMCP s'est attachée les services du groupement de cabinets (iDEV-ic/Tropis) pour la réalisation de cette mission.

L'objet de ce rapport est d'évaluer, à mi parcours, la mise en œuvre du Plan de gestion 2009-2013 de l'AMP de Saint Louis et d'actualiser le plan d'action par une nouvelle planification opérationnelle pour la période de 2014 à 2018.

I. Objectifs de l'actualisation du PAG

Après cinq années de mise en œuvre, il s'est avéré nécessaire de réaliser une évaluation finale du Plan d'aménagement et de gestion, notamment le plan d'action élaboré de manière participative avec les acteurs pour apprécier son déroulement et tirer les leçons et les enseignements pour le futur.

Le travail d'évaluation finale a permis au Comité de gestion de l'AMP qui regroupe toutes les parties prenantes et aussi la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) d'avoir une appréciation objective des résultats atteints, de la pertinence de la conception du plan et des objectifs définis et les stratégies à développer pour la consolidation des acquis .

Les objectifs principaux de l'évaluation finale sont les suivants :

- apprécier le niveau des résultats obtenus par rapport aux plans de travail c'est-à-dire les performances du PAG, ainsi que sa pertinence et son efficacité ;
- apprécier la durabilité, l'appropriation du PAG et les effets et ou impacts sur les bénéficiaires, surtout les acteurs des villages polarisés par l'AMP ;
- tirer les leçons apprises tant positives que négatives de l'expérience de la mise en œuvre concertée du PAG ;
- formuler des propositions et des recommandations fortes à l'endroit de chacune des parties prenantes et procéder à une mise à jour du plan d'action quinquennal.

En termes de résultats, on note:

- la pertinence des objectifs visés dans le PAG 2009 - 2013 a été évaluée ;
- Les activités du PAG 2009 - 2013 ont été revisitées et évaluées ;

- les principales contraintes et difficultés à la mise en œuvre des actions programmées sont identifiées;
- Les objectifs de gestion du plan 2014 - 2018 ont été adoptés ;
- Les activités de gestion pertinentes ont été identifiées ;
- Le PAG a été mis à jour et un Plan d'action quinquennal élaboré de manière concertée et participative ;
- Le budget du plan d'action a été élaboré.
- la communication sociale entre les différentes parties prenantes est renforcée.

II. Approche méthodologique

La démarche méthodologique s'est articulée autour de cinq étapes essentielles :

1. **Clarification de la mission, négociation et signature du contrat** : Cette étape a consisté à la prise de contact avec le client, la clarification des TDR, l'identification de la documentation pertinente et des acteurs clés à rencontrer notamment le Conservateur de la Réserve pour la planification détaillée du déroulement de la mission.
2. **Exploitation de la documentation sur l'AMP, élaboration d'outils d'évaluation à renseigner et la planification des deux jours d'atelier** ; Cette étape a été consacrée à :
 - ✓ l'exploitation de la documentation essentielle sur l'AMP et la zone comme le PAG élaboré en 2009 ;
 - ✓ les rapports d'activités mensuels et annuels de l'AMP ;
3. **Réunion d'évaluation et d'actualisation du PAG avec le comité de gestion de la Réserve et l'équipe de la DAMCP** : Durant deux jours de sessions qui a réuni l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'AMP, le Plan d'action du PAG a été parcouru dans ses détails et le niveau d'exécution des différentes activités mesurées. Les contraintes liées au respect des délais d'exécution ont été aussi situées. Autour de débats et discussions enrichissants, les grilles et tableaux d'évaluation ont été renseignés par les participants, membres du CG de l'AMP et personnes ressources impliquées dans sa mise en œuvre.
4. **Elaboration du rapport provisoire** : L'étape d'élaboration du rapport provisoire a consisté à la synthèse des données recueillies, à intégrer les changements, préoccupations et nouvelles orientations apportés au PAG et à l'élaboration de la version provisoire du rapport de l'évaluation finale.
5. **Elaboration du rapport final** : Les actions conduites lors de cette étape sont la prise en compte dans la version provisoire des observations et suggestions pertinentes.

Première partie : présentation de la réserve et rappel des objectifs du plan d'aménagement et de gestion

1. Présentation de l'AMP

L'Aire Marine Protégée (AMP) de Saint-Louis est située dans le département de Saint-Louis, sur la façade maritime de la Communauté Rurale de Gandon (limite Est de l'AMP), et la commune de Saint-Louis dans l'arrondissement de Rao, sur la Langue de Barbarie entre l'ancienne embouchure du fleuve Sénégal et le quartier pêcheur de Guet-Ndar. Elle a été créée par le Décret présidentiel n° 2004-1408 du 04 novembre 2004 sur une aire de 496 km² (49 600 ha).

Dans la Communauté Rurale de Gandon, elle concerne du Nord au Sud, les villages de : KeurBarka, Dieul Mbame, Keur Bernard, Tassinère, Mouit, Mboumbaye et Dégouniaye. Dans la commune de Saint-Louis, elle intéresse surtout les quartiers situés sur la Langue de Barbarie dont le principal est le grand quartier pêcheur de Guet-Ndarmais aussi Ndar- tout et une partie de Goxu mbacc.

1.1 Les habitats naturels : Géographie et toponymie des lieux de pêche

L'AMP de Saint-Louis se situe dans une zone où les facteurs géophysiques et les conditions hydrodynamiques ont concouru au développement d'une multitude de refuges pour de nombreuses espèces marines et estuariennes.

Ces refuges constituent des fonds de pêche appelés « Xer » pour les fonds rocheux ou « joxoor » pour les fonds de nature sablo-vaseux qui se distingue par la présence des coquillages.

Une vingtaine de pêcheries sont identifiées sur la côte saint-louisienne mais répartis dans trois zones : Kell, tank et Gopp, respectivement la partie faisant face à Guet-Ndar, celle se trouvant au sud (partie qui englobe l'AMP) et au nord (vers la Mauritanie). Kell et Gopp représentent les principaux lieux de pêche car abritant les trois pêcheries les plus fréquentées, à savoir : Diattara, Praia (partagé avec la Mauritanie) et Xerwu reywi qui se prolonge jusque dans l'AMP.

Toute l'activité de pêche à l'intérieur de l'AMP se fait autour de « Xerwu reywi », zone de prédilection des poseurs de filets dormants. Parmi les huit lieux de pêche répertoriés dans l'AMP, quatre (Gent, Boutourail, Assane, Bossyi) correspondraient d'après les pêcheurs à des fragments de « Xerwu reywi ».

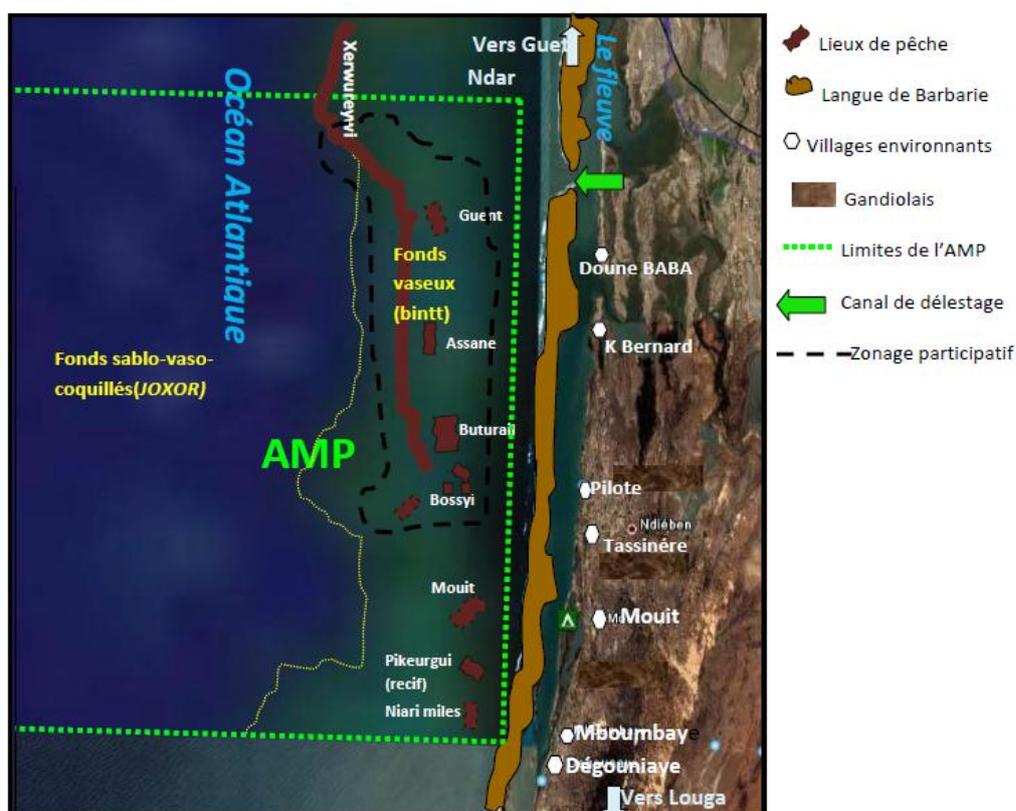
Tableau 1 Caractéristiques des principaux lieux de pêche se trouvant dans l'AMP

Points	Latitude	Longitude	Profondeurs	Saisons	Espèces	Engins de pêche
AMP	15°50'0N	16°31'5 W	10 à 81m	Toute l'année	Thiof, Tonone, Langouste, Sompatt, Koc, Badeche, Sik, Siket, Mbao, Cigal	Filets dormants, Ligne, Palangre, Filets dérivants de surface
	15°58'5N	16°48'5 W				
Xer wureywi	15°58'07N	16°33'07 W	19m	Intense de Jan à Mai		
Xeru Guent	15°57'30N	16°32'0 W	11m	Intense d'Avril à Juin		
Boutourail	15°55'0N	16°32'0 W	12m			
Bossyi	15°53'0N	16°32'0 W	7m	Intense de Juin à Août		
Embouchure	15°57'2N	16°30'07 W				

Source : PAG, 2009

La pêche y est pratiquée toute l'année. Cet effort de pêche appliqué en permanence sur la ressource est en partie à l'origine de la baisse drastique des ressources. Aussi, le comité de gestion conscient du fait que d'une part, les pêcheries situées dans les 6 miles de la moitié nord de l'Aire Marine constituent des frayères pour les crustacées et des nurseries pour les poissons à affinité estuarienne tels que le capitaine qu'il faut préserver et que d'autre part, elles font l'objet d'une surexploitation de la part des poseurs de filets dormants a décidé de les inscrire parmi les

zones prioritaires à protéger. Ce choix est le résultat du zonage participatif réalisé conjointement avec la DPN, le Service des Pêches et les membres du comité de gestion.



Source : PAG, 2009

Figure 1. Représentation schématique des pêcheries situées à l'intérieur de l'AMP

1.1.1 Les ressources halieutiques

1.1.1.1 Les invertébrés marins

Au niveau de la Langue de Barbarie, les crabes représentent la partie la plus visible d'une faune benthique dense et diversifiée dont la composition spécifique et l'abondance sont encore insuffisamment connues. Elles envahissent l'estran par milliers en période de basse mer. Cette abondance ne doit cependant pas faire ignorer une faune benthique abondante et diversifiée bien qu'encore très incomplètement décrite. En effet, l'embouchure du fleuve Sénégal est réputée être une zone de nurserie et de grossissement pour plusieurs types de crustacés, dont les plus importants sont les crevettes, les langoustes, les crabes et les cigales.

1.1.1.2 Les poissons : la principale ressource exploitée

Des fluctuations d'abondance liées à l'alternance des saisons froide et chaude et aux cycles de reproduction sont notées pour les espèces migratrices notamment les pélagiques comme la sardinelle. Par contre il est constaté une forte diminution des stocks d'espèces démersales côtières du fait d'une surpêche liée à leur haute valeur commerciale. La pêche des poissons fait partie des usages le plus anciens que les habitants de la Langue de Barbarie ont exercés sur l'océan depuis le déclin de la pêche fluviale à Saint-Louis.

Les espèces pélagiques

Elles constituent les captures les plus importantes en termes de volume (80 % des volumes débarqués à Saint-Louis). Les espèces les plus représentées sont la sardinelle (*S. aurita* et *S. maderensis*) qui constitue à elle seule plus de 90 % des débarquements en pélagiques, le

chinchard (*T. trecae*) et le mullet (*M. cephalus*). Ces espèces effectuent des migrations saisonnières Nord-Sud d'amplitude variable dont dépend la disponibilité pour la pêche au Sénégal. L'AMP de Saint-Louis n'est pas pour les pélagiques un site de reproduction. Tout porte à croire que leur présence pendant l'upwelling, est liée à leurs migrations soit vers le sud du Sénégal à partir de janvier, soit vers la Mauritanie à partir du mois de mai.

Les cycles migratoires des autres espèces pélagiques présentent à peu près le même schéma spatiotemporel avec des amplitudes différentes. En réalité l'AMP de Saint-Louis ne constitue pas plus qu'un couloir de migration pour les pélagiques.

Les espèces démersales côtières

Les fonds de mer constituent le cadre de vie des espèces démersales. Leur répartition en fonction de la nature sédimentologique du fond (fond vaseux, vaso-sableux, et rocheux) et de la profondeur permet de distinguer principalement trois communautés : la communauté à *Sciaenidae*, la communauté à *Sparidae*, la communauté du rebord du plateau.

La communauté à Sciaenidae

Elle comprend :

- Des espèces très littorales vivant au voisinage des embouchures et des cours d'eau telles que les carpes blanches, les mâchoirons et les soles. Ces espèces à faciès d'estuaire sont en général abondantes en saison chaude sur les fonds (moins de 20 m) où elles se rassemblent pour la reproduction ;
- Des espèces à faciès mixte telles que les capitaines qui sont abondantes en saison chaude près de la côte où a lieu la reproduction, alors qu'en saison froide, elles ont une distribution plus profonde (Sun, 1975 cité par Thiam et al.). La saison chaude est selon les pêcheurs la période où ils les pêchent en abondance, capturant de grandes quantités de femelles reproductrices. Ils réduisent alors, leur potentiel de reproduction. Or, le renouvellement est lent avec une maturité sexuelle à 4 ans ou plus. Cette surexploitation fait que les espèces adultes se rencontrent de moins en moins à Saint-Louis. Du coup, ils se reportent sur les juvéniles en jouant sur le maillage des filets qu'ils ont tendance à réduire. L'exemple des poseurs de filets dormants qui utilisent des mailles 32 mm alors que la norme autorisée par le code de la pêche est de 100 mm (article 28a) est assez illustrant. Ils occasionnent donc des dégâts impressionnants sur la population juvénile et bloquent le processus de renouvellement des stocks.

La communauté à Sparidae

Elle comprend :

- les espèces des fonds meubles comme la seiche que l'on rencontre jusqu'à 150 à 250 m ;
- les espèces à faciès des fonds durs (le mérrou, les daurades...) qui sont inféodés au fonds rocheux continus ou discontinus et à leur voisinage. Le phénomène de reproduction du mérrou est permanent, mais on distingue une ponte principale en mai-juin et une ponte secondaire en juillet-septembre. Les trois principales zones rocheuses caractérisées par les pêcheurs sont : « Diattara » (moins de 10 km au nord-nord ouest de Saint-Louis sur la frontière sénégal-mauritanienne), « Praia » (environ 14 km à l'ouest de Saint-Louis) et «kher wu reywi » terme wolof qui signifie « la grande roche » (environ 6 km au sud-ouest de Saint-Louis, banc rocheux qui va de Guet-Ndar à la moitié nord de l'AMP) ;
- les espèces du faciès mixte tel que le pageot. La ponte a lieu sur les fonds de 50 m. La principale nurserie se situe sur la petite côte du Sénégal.

La communauté du rebord du plateau

Principalement composées de crustacées, les espèces de cette communauté (surtout la crevette blanche, les langoustes...) se rencontrent entre la côte et la profondeur de 75 m (Thiam, 1978). Pour la crevette, le cycle vital passe par une phase lagunaire des juvéniles. Les juvéniles et les

sub-adultes se retrouvent ainsi dans l'estuaire. Ce sont des espèces que l'on retrouve dans l'AMP notamment au voisinage de l'embouchure.

1.1.1.3 Les mammifères marins

Les rares observations d'échouages accidentels de certaines espèces de petits cétacés sur les plages de la Langue de Barbarie ont permis de signaler la présence dans les eaux saint-louisiennes de mammifères marins parmi lesquels nous pouvons citer la baleine, le dauphin souffleur (*Turciopstruncatus*) et le phoque moine (*Monachusmonachus*). Ces espèces sont classées par l'UICN comme « vulnérables » et menacés d'extinction.

1.1.1.4 Les tortues marines

Même si la façade atlantique du Parc National de la Langue de Barbarie (PNLB) est un site de nidification des tortues marines, les pêcheurs avouent que la présence de cette espèce semble aujourd'hui anecdotique. L'échouage, les traces et/ou carcasses de quatre espèces ont été signalés à Saint-Louis.

La tortue verte (*Chelonia mydas*), espèce herbivore, semble être la plus observée. Les autres espèces sont beaucoup plus rares :

- La tortue à écailles imbriquées (*Erethmochelis imbricata*) se rencontre généralement dans les eaux peu profondes ;
- La tortue luth (*Dermochelys coriacea*) est une espèce de haute mer qui ne se rapproche de la côte que tous les deux ans pour les besoins de la ponte.
- *Lepidochelys olivacea* et *Lepidochelys kempii*, sont les espèces les moins fréquentes à observer.

Les tortues ne font plus l'objet d'une pêche ciblée mais sont souvent victimes des filets à requins. En outre, leur chair est très appréciée par les populations de pêcheurs.

1.2. Cadre socioéconomique : Domaines d'activités

L'histoire des populations de la Langue de Barbarie est intimement liée à la pêche à la fois comme source alimentaire et activité génératrice de revenus. Toutefois on relèvera quelques activités connexes.

1.2.1 La pêche

1.2.1.1 Le parc piroguier

C'est une activité qui a longtemps joué un rôle moteur dans l'économie de la ville de Saint-Louis. La base sociale d'organisation de la pêche piroguière à Guet-Ndar était la famille avec des techniques traditionnelles qui se sont modernisées au fil des contextes de raréfaction de la ressource et des besoins de transformations. On a assisté à une motorisation progressive du parc piroguier.

En effet, les pêcheurs saint-louisiens emploient diverses pirogues faites à partir d'un modèle standard appelée pirogue guet-ndarienne (Chaboud et Kébé, 1985). Elle comporte toujours trois parties : le corps, les éperons et le bordage.

La fabrication d'embarcation nécessite généralement de grands arbres qui viennent surtout du sud du Sénégal, vendus aux pêcheurs par des commerçants.

Les pirogues sont pour la plupart équipées de moteur hors-bord qui constitue le moyen de propulsion le plus moderne. La mécanisation de la navigation de la pirogue affranchi d'une certaines mesures le pêcheur des conditions naturelles même s'il a fallu investir dans le moteur, dans son entretien et consentir de frais nouveaux de carburant. Elle a permis une économie de la

dépense d'énergie humaine, une augmentation qualitative et quantitative de la productivité du travailleur par rapport aux conditions de la pirogue manuelle exigeante en effort physique et très soumises aux caprices des vents.

Toutefois plusieurs engins de pêches sont utilisés à Saint-Louis. La pêche des pélagiques se fait surtout avec les filets dérivants de surface et avec la senne tournante tandis que les espèces démersales sont capturées à l'aide de la ligne simple, de la palangre et des filets dormants.

1.2.1.2 L'organisation du secteur

L'utilisation des engins dépendent des saisons et des espèces recherchées.

Tableau 2: L'utilisation des engins de pêche selon les saisons et les espèces

Engins	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Principales espèces	Lieux de pêche
Senne tournantes	■	■	■	■	■	■	□	□	□	□	□	■	Sardinell es, Tassergal, mulets, Ethmalose	Saint-Louis entre janvier et mai, Mauritanie en saison chaude
Filets dormants	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Sole, mâchoirons, Langouste, Dorade, Carpe blanche	Principalement dans l'AMP
Filets dérivants	■	■	■	■	■	■	□	□	□	□	□	■	Chinchard, Thonine, Liche amie	Toute la zone des 6 miles en face de Saint-Louis et AMP
Ligne normale	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	haute valeur commerciale : Dorade, Pageot, Mérrou	Tous les fonds marins rocheux (Diattara et Praia surtout)
Palangre	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	Dorade, pageot	Même lieux que les lignes

Activité intense
 Activité modérée
 Pas d'activité

Source : A NDIAYE 2007

Source : PAG, 2009

L'absence d'activité au niveau de Saint-Louis des sennes tournantes et des filets dérivants de surface de Juillet à Octobre s'explique par le phénomène migratoire très marqué des poissons pélagiques. Aussi un bon nombre de pêcheurs de filets dérivants de surface se reconvertissent à la pêche à la ligne durant la période de « zéro » pélagique.

1542 pirogues opérationnelles (susceptibles de prendre la mer) ont été recensées en 2005 par le CRODT dans la zone d'influence de l'AMP. Ces dernières utilisent différents engins selon les zones d'influence créant une seconde typologie spatiale de cette activité.

Tableau 3: Engins de pêche recensés selon les localités

Localité	Sennes tournantes	Filets dormants de fond	Filets dérivants de surface	Ligne normale	Glacière	Palangre
Saint-Louis	142	365	190	255	259	366
K Barka		9	10	1	2	
D Baba		35	37	2	3	
D Mbame		20	1			
Pilote		15	13	1		
Tassinère		10	9			
Mboumbaye			16			
Mouit		6	11			
Degouniaye		24	23	7		23
K Bernard		3	3			

Source : PAG, 2009

Le regroupement par localité fait apparaître une concentration des pirogues actives à Saint-Louis (appartenant aux pêcheurs Nguet-Ndariens) avec plus de 89 % des effectifs. La répartition par type d'engins montre une domination des pirogues pêchant aux filets dormants de fonds avec 31,5 % du parc piroguier, les pirogues de sennes tournantes représentent 9 %, les lignes simples 17,2 %, les palangres 25,5 %. Ces chiffres doivent être relativisés en fonction de la mixité des unités de pêche qui redéployent leurs efforts sur des stocks différents selon les saisons. Toutefois, il est apparu une dominance des unités de pêche nécessitant le minimum d'investissement et peu exigeant en main d'œuvre (les filets dormants).

1.2.1.3. Les conflits entre les usagers.

L'opposition entre les pêcheurs poseurs filets et ceux qui font la ligne est manifeste à Guet-Ndar. En plus d'une différence dans la techniques de pêche, elle devient un clivage social, entre les premiers, assimilés à de mauvais fainéants et les seconds qui se glorifient d'être des travailleurs de la mer, de vrais marins adroits qui ne reculent pas devant l'effort physique pour dénicher le poisson. En fait les ligneurs reprochent aux poseurs de filets d'utiliser des engins (monofilaments) qui selon eux sont responsables de la faible productivité des zones rocheuses. Il arrive que les filets dormants se maillent sur les roches, obligeant les poseurs à les couper et à les abandonner sur place où ils continuent non seulement à pêcher, mais bloquent aussi l'accès à ces lieux de refuge, de repos, de nursery et de reproduction.

Tableau 4: Matrice des conflits

Catégorie	Utilisateurs de filets dormants	Utilisateurs de filets dérivants	Utilisateurs de sennes tournantes	Utilisateurs de pirogues glacières	Utilisateurs de lignes	Les chalutiers
Utilisateurs de filets dormants		+++	+++	+++	+++	+
Utilisateurs de filets dérivants	+++		+	++	+	++
Utilisateurs de sennes tournantes	+	+++		+++	+++	+
Utilisateurs de pirogues glacières	+	+	++		++	+
Utilisateurs de lignes	++	+	+	++		+
Les chalutiers	+++	+++	+++	+++	+++	

+++ Conflits très fréquents

++ Assez fréquents

+ Peu fréquents

Source : PAG, 2009

Toutefois les pêcheurs relativisent leurs différends qui selon eux, dégènerent rarement en conflits armés, pas plus qu'ils ne se règlent en justice. La solution se fait toujours à l'amiable généralement au niveau des « mbaars » grâce à des comités de conflits.

Par contre, l'antagonisme entre chalutiers et pêcheurs piroguiers constitue la première et la principale source de conflits entre utilisateurs de la mer. L'extension du champ d'action de la pirogue motorisée a entraîné une période nouvelle de concurrence et de conflits malgré la délimitation juridique des zones respectives de compétence entre la pirogue et le chalutier. Selon les pêcheurs de Guet-Ndar, la plupart des fonds rocheux, jadis zone de prolifération, de frayères et d'habitats de poissons sont dévastées par le matériel industriel.

1.2.2 Les activités connexes à la pêche

1.2.2.1 Le mareyage

Destiné initialement à la satisfaction de la demande locale de la ville de Saint-Louis, le mareyage a été, pendant longtemps, l'apanage exclusif des femmes de Guet-Ndar. Une tentative d'industrialisation a eu lieu toutefois les différentes usines mises sur pied ont fini par fermés montrant de fait le déclin du secteur avec la baisse des espèces démersales.

1.2.2.2 La Transformation

Comme pour la pêche artisanale, deux grandes périodes contrastées se succèdent dans l'activité de transformation : une période d'abondance d'octobre à juin, suivie d'une période creuse de juillet à août.

Saint-Louis abrite deux centres de transformation : le premier, Goxumbathe, se trouve à l'extrémité nord du quartier. Le centre compte une centaine de claies, de séchage de taille réduite et de fabrication locale uniquement. Faute de points de débarquements à proximité immédiate, Le poisson est acheminé depuis Guet-Ndar, d'où il est transporté jusqu'au centre en charrette par la route.

Le centre de transformation de Guet-Ndar est situé au sud de ce quartier, coincé sur une étroite bande de terre entre les habitations au nord, le fleuve à l'est, le cimetière au sud et la mer à l'ouest. C'est l'un des plus importants centres du Sénégal, et pendant longtemps, ce fut aussi le plus important. Plus de 250 femmes transformatrices, toutes des habitantes de Guet-Ndar s'entassaient sur ce site. Les principaux produits sont le poisson séché ou guedj et le poisson fumé appelé kéthiakh.

La transformation est confrontée à des difficultés liées à l'exiguïté abritant des ateliers obsolètes et inadaptés.

1.2.3 Les autres activités économiques

1.2.3.1 Le maraîchage

Il est principalement pratiqué dans la zone de Gandiol qui abrite les villages riverains de l'AMP. Il constitue la principale activité des populations du Gandiol en raison de l'humidité des sols «deck-dior» favorable à l'activité et à la présence de l'eau pendant pratiquement toute l'année. Les spéculations sont la tomate, l'oignon, le navet, la carotte, les choux pommés, les aubergines, le piment, les pastèques, la patate, etc.. Les céanes de profondeur variant entre un mètre cinquante (1,5 m) à six mètres (6 m) et pouvant même atteindre dix (10) mètres au niveau des espaces dunaires constituent les principaux points d'approvisionnement en eau destinée au maraîchage. Il existe un autre type de maraîchage pratiqué sur les zones limitrophes du fleuve Sénégal (Dieule Mbame, Mbambara) sous forme de culture de décrue.

Toutefois cette activité est confrontée actuellement à la salinisation des terres et à l'érosion avec l'hydrodynamique estuarienne.

1.2.3.2 Les cultures sous pluie

Cette activité se tient pendant l'hivernage sur des sols assez fertiles et concerne les spéculations telles que l'arachide, le niébé, la pastèque, le mil, l'oseille et le manioc. Les facteurs limitant restent cependant, les déficits pluviométriques avec les débuts tardifs ou fins précoces de la saison pluvieuse, et la salinisation des terres du fait des effets cumulés du barrage de Diama et du canal de délestage. La fumure organique «Toss » constituée de déjections animales (petits ruminants et bovins) est utilisée pour la fertilisation du sol et l'augmentation des rendements.

1.2.3.3 L'élevage

Comparé à l'agriculture, l'élevage est dans cette zone une activité presque marginale. Il est de type extensif et concerne les ovins, caprins, bovin et l'aviculture. Celui des petits ruminants est de loin, le plus représentatif. Quant à l'élevage de bovins, il est spécifiquement réservé aux villages et hameaux peulh. Le bétail se déplace, une bonne partie de l'année, vers le centre et le sud du pays.

1.2.3.4 Le commerce

En dehors de Guet-Ndar et de Goxu mbacc, les villages périphériques de l'AMP ne sont pas dynamiques en matière de commerce, en raison de l'insuffisance des boutiques et de l'inexistence de lieux servant de marchés. Les produits sont acheminés à Saint Louis. Ce sont principalement des produits agricoles issus du maraîchage et les produits de pêche. Il n'existe pas de marchés hebdomadaires dans la zone.

1.2.3.5 Le tourisme

Le tourisme est un secteur qui a favorisé le développement d'activités dans le domaine du commerce et de l'artisanat et qui demeure un secteur porteur qui se base sur la découverte en rapport avec la valorisation du patrimoine historique et culturel de la ville. Le tourisme connaît, par

ailleurs quelques difficultés liées à la dégradation de l'environnement naturel et urbain et à l'absence d'un plan d'aménagement au niveau des réceptifs hôteliers sur la Langue de Barbarie où les constructions se sont faites en dehors de tout schéma d'ensemble. En outre l'emprise des hôtels sur des zones sensibles, notamment la Langue de Barbarie, a comme conséquence, la destruction des peuplements de filao et l'accélération de l'érosion marine.

1.3. Gestion de l'AMP

1.3.1 Cadre juridique

Le cadre légal régissant la gestion des AMP est relatif au régime juridique du Domaine Public Maritime et au régime juridique de la pêche maritime.

1.3.1.1 Le régime juridique du Domaine Public Maritime

La loi 76-66 du 02 Juillet 1976 portant Code du domaine de l'État définit le statut juridique de la zone géographique érigée en AMP en inscrivant dans les composantes du domaine public naturel la mer territoriale (art 5a), soit 200 miles (370 km) à partir des lignes de base : c'est le domaine maritime, imprescriptible et inaliénable de par sa nature. Le code du domaine de l'État dispose dans son article 20 alinéa 1 que « Nul ne peut sans autorisation délivrée par l'autorité compétente, occuper ou exploiter une dépendance du domaine public ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage qui appartient à tous sur les parties de ce domaine affecté au public ».

1.3.1.2 Le régime juridique de la pêche maritime

L'instrument principal en matière de réglementation de la pêche maritime est le code de la pêche maritime. Le code s'applique à toutes les activités de pêche qui s'exercent dans les eaux maritimes sous juridiction sénégalaise. Le décret 98-498 fixant les modalités de la loi portant Code de la pêche maritime, complète et précise ce dispositif juridique, notamment son chapitre 4 intitulé « Mesures de conservation » qui détaille les engins de pêche autorisés et le maillage des filets, la taille et le poids minima des espèces capturables et les zones réservées exclusivement à la pêche artisanale. Ces règles visent la préservation de la biodiversité marine, de l'équilibre des stocks et la gestion durable des ressources halieutiques. L'article 30 du décret interdit l'usage et la détention « à bord des embarcations de pêche des filets maillants fabriqués à partir d'éléments monofilaments ou multimonofilaments en nylon ».

1.3.2 Le cadre institutionnel

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de la pêche et de l'Économie Maritime sont les principales institutions publiques impliquées dans le processus de création et de gestion des AMP. Les ministères chargés de l'environnement et de la pêche définissent les grandes orientations du processus sur la base des politiques nationales en matière de conservation de l'environnement et de développement socio-économique. Ils ont également autorité à décider au final, de l'adoption ou non des mesures préconisées à l'issue dudit processus (Sarr, 2005).

L'administration des AMP relève aujourd'hui de la Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) créée en 2012 sous la tutelle du ministère de l'environnement. Cette direction est représentée par le Conservateur (autorité administrative) et son équipe appuyée par la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) à travers l'agent du Service Régional des Pêches et de la Surveillance Maritime (SRPSM) membres du Comité de Gestion.

1.3.3 Les organes de gestion de l'AMP de Saint-Louis

Pour la définition et la mise en œuvre de règles de gestion concertées de l'AMP, il a été mis sur pied à Saint-Louis deux organes de gestion : l'Assemblée Générale (AG) et le Comité de Gestion

(CG) qui agissent sous le contrôle et la direction du Conservateur (représentant de la tutelle, maître d'œuvre du plan autour du noyau) qui fédèrent dans un comité de gestion.

Ces instances appliquent un régime de cogestion qui associe les différentes parties prenantes impliquées dans la création de l'AMP avec l'appui de plusieurs partenaires comme des établissements scientifiques (comme le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye et l'UGB) des organisations internationales (comme le WWF WAMER, Fish for life etc.) et des organisations locales (associations de conservation de l'environnement, organisations professionnelles, GIE, etc.)...

1.3.3.1 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale (AG) est l'organe suprême du système de gestion participative des espaces et ressources naturelles de l'AMP. C'est l'instance qui défend les intérêts de l'AMP vis à vis des autorités et des utilisateurs extérieurs, qui réfléchit et décide sur les questions qui dépassent les intérêts propres des populations, incluant ainsi les projets d'investissement communs. Il adopte des politiques qui sauvegardent les intérêts collectifs des parties prenantes et prend des décisions sur des questions non résolues au niveau des autres instances de décision. L'AG se réunit ordinairement une fois par an. Le quorum est constitué par la majorité absolue des membres. Les décisions sont prises, si possible par consensus, et en cas d'impossibilité de l'obtenir, par la majorité des membres présents.

1.3.3.2. Le comité de gestion

Mis en place en 2005, le Comité de gestion de l'AMP de Saint-Louis est composé de 20 membres. Il est l'organe exécutif du système et la principale instance de décision de l'AMP. C'est en son sein que sont débattues et "affinées" les questions importantes inhérentes au processus de gestion participative de l'AMP, comme la surveillance, l'application de sanctions... C'est aussi cet organe qui analyse les propositions d'initiatives de développement durable associées au processus de cogestion qui seront soumises à l'AG. Le Comité de Gestion travaille en association avec tous les acteurs présents dans l'AMP. Il crée les conditions de la démarche intégrée en constituant un lieu d'échange, d'information et de réflexion sur les problématiques de l'AMP et l'évolution de l'environnement marin.

Les compétences du CG sont les suivantes :

- Réalisation du zonage participatif de l'AMP ;
- Définition des engins de pêche devant être utilisés dans l'AMP ;
- Gestion des conflits entre les différents groupes socio-professionnels ;
- Élaboration, adoption et application du règlement intérieur consensuel fixant les conditions d'accès aux ressources ;
- Responsable de la gestion quotidienne de l'AMP ;
- Évaluation de l'efficacité des mesures de gestion proposées ;
- Approbation et suivi des contrats de gestion entre les différentes parties prenantes et les services de conservation ;
- Élaboration du Plan de Travail Annuel (PTA).

Pour le traitement sectoriel de toutes ces questions, l'AMP s'est dotée de manière consensuelle d'un bureau exécutif et de commissions techniques réparties comme suit : un comité de règlement des conflits, un comité de surveillance et un comité de communication.

Le Comité de Gestion tient une session bimestrielle au cours de laquelle il évalue les activités du bureau et planifie les activités du bimestre suivant.

II. BILAN D'EXECUTION DU PAG 2009-2014

2.1. Rappel des objectifs et du cadre d'actions du PAG de l'AMP de SAINT LOUIS

L'objectif général du Plan d'aménagement et de Gestion qui était défini pour le quinquennal 2009-2014 était de contribuer à la conservation de la biodiversité, à l'amélioration des rendements de la pêche et à l'augmentation des retombées socio économiques des populations.

Les objectifs spécifiques en sont :

- Conserver les habitats et les espèces ;
- Améliorer les conditions de vie des populations locales ;
- Promouvoir l'éducation environnementale et la sensibilisation du public ;
- Améliorer l'efficacité de la gestion de l'AMP.

Pour l'atteinte de ces objectifs, différentes activités ont été prévues centrées autour de sept axes majeures :

- Suivi-évaluation ;
- Conservation ;
- Développement ;
- Politique et surveillance ;
- Fréquentation, accueil et pédagogie ;
- Infrastructures et outils (maintenance) ;
- Capacité.

2.2. Bilan des réalisations

Le bilan d'exécution des activités prévues montre le faible niveau d'atteinte des résultats attendus et des objectifs prédéfinis (cf tableau ci-dessous).

2.3 Résultats

Le bilan d'exécution des activités prévues montre le faible niveau d'atteinte des résultats attendus et des objectifs prédéfinis.

Activités Prévue	Extrants	Niveau de réalisation
OS1. Conserver les habitats et les espèces		
R1.1 les connaissances sur la dynamique des espèces et des habitats sont améliorées		
Faire une situation de référence participative de l'AMP (inventaires des habitats et des espèces)	Zonage	30%
Mettre sur pied un dispositif de suivis écologiques (inventaires et suivis), socio- économiques et de diffusion des données pour l'aide à la décision	Plan de suivi décadaire des oiseaux Recensement des OPs	40%
1.2 les ressources marines et côtières de l'AMP sont préservées		
Effectuer le balisage complet de l'AMP	03Balises effectués sur 20	15%
Organiser et assurer la surveillance permanente de l'AMP	Des sorties en mer	50%
Appuyer l'immersion de récifs artificiels comme outils de gestion des pêcheries	202 récifs immergés	100%
Réduire l'effort de pêche dans l'AMP et sa périphérie		
Mettre en place une signalisation (pancartage) de l'AMP	4pancartes mis en place sur 50 prévues	10%
OS2. Améliorer les conditions de vie des populations locales		
R2.1. les conditions de vie des populations locales sont améliorées		
Appuyer la modernisation des ateliers et équipements des sites de transformation artisanale des produits halieutiques		
Elaborer et mettre en œuvre un programme de développement de l'écotourisme		
Identifier et appuyer le développement de micro-projets dans le domaine de l'extraction du sel, la transformation artisanale des fruits, légumes et céréales et le secteur de la teinture et de la fabrication du savon (microfinance)	60 bénéficiaires sur un potentiel de 720	10%
Faire du plaidoyer auprès des autorités compétentes pour l'augmentation des permis de pêche dans le cadre des négociations avec le gouvernement mauritanien		
Activités Prévue		
R2.2. Des mécanismes de financement durable de la gestion de l'AMP et le développement local sont mis en place		
Mettre en place un Fond d'Appui et de Promotion de l'AMP	12.000.000fcfa	2%
Nouer des partenariats avec les collectivités locales (ville de Saint Louis, CR de Gandon), des institutions nationales et internationales	Visites et séances de travail effectuées dans la CR Ndiébène Gandiole	5%
Intégrer le RAMPAO en vue d'accéder aux ressources disponibles et de participer aux activités du réseau		
Créer un centre communautaire de ressources pour la viabilité de la gestion de l'AMP		
Intégrer l'AMP dans au moins deux circuits touristiques		
OS3. Promouvoir l'éducation environnementale et la sensibilisation du public		
R3.1. Des comportements responsables favorables à la gestion durable de l'AMP et des ressources marines et côtières associées sont encouragés		
Elaborer et dérouler un plan de communication destiné à plusieurs groupes cibles		
Elaborer et vulgariser des outils et supports pédagogiques, d'information et de sensibilisation		
Organiser des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale pour le grand public sur le concept, les avantages et le fonctionnement de l'AMP	Un programme de sensibilisation disponible mais non effectif Célébration des journées mondiales Sorties de sensibilisation à Gandiol et en mer Assainissement et reboisement	65%
Créer, développer et réactualiser périodiquement un site Web pour la gestion de l'AMP		
Organiser des visites de presse, regroupant journalistes, gestionnaires, acteurs locaux, décideurs et bailleurs, dans l'AMP		
Organiser des sessions de formation en éducation environnementale pour les formateurs et enseignants	Encadrements d'étudiants et accueils de mission universitaire	25%

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

A i r e M a r i n e P r o t é g é e d e S a i n t L o u i s - R é v i s i o n p o u r l a p é r i o d e 2 0 1 4 - 2 0 1 8

Activités Prévues	Extrants	Niveau de réalisation
OS4. Améliorer l'efficacité de la gestion de l'AMP		
R4.1. les capacités des acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP sont renforcées		
Elaborer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités des acteurs locaux	Participations à différentes formations (ornitho, Gestion de l'AMP, plongée sous marine, CC, Gouvernance partagée...)	100%
Rendre fonctionnels les organes de gestion	Coordination administrative régulière des réunions de comité de gestion	100%
Organiser au moins cinq visites d'échanges au niveau des AMP nationales et sous-régionales	Participation à différentes rencontres à portée nationale et sous régionale	100%
R4.2. une meilleure gestion administrative de l'AMP est assurée		
Doter l'AMP de matériels et d'équipements adéquats (pirogues, radios, tenues, gilets, GPS.....)		
Suivre, évaluer le plan de gestion et le réactualiser	Elaboration de PTA annuel Renouvellement des organes Evaluation du Plan quinquennal	100%

On notera toutefois quelques acquis à améliorer sur la conservation des habitats et des espèces avec les actions posées mais aussi sur l'efficacité de gestion de l'AMP au plan administrative et en matière de d'ouverture et de renforcement de capacités.

2.4 Analyse et constat des problèmes dans l'implémentation du plan antérieur

Le bilan rétrospectif du PAG a fait ressortir les problèmes suivants qui se posent en termes de défis et enjeux pour le plan 2014-2018

De façon générale, les acteurs ont retenu les points suivants :

- un plan ambitieux du fait des nombreuses actions inscrites et qui posent un souci d'opérationnalisation en l'absence de moyens et d'efficacité du Comité de gestion de l'AMP et de la participation des populations notamment des pêcheurs ;
- des objectifs dont la formulation fait qu'ils sont difficilement réalisables et s'explique par le contexte dans lequel s'est fait le PAG (commande d'un partenaire) ;
- des insuffisances dans la phase diagnostic, qui s'explique par l'inexistence de données de références propre à l'AMP et dans ses limites ;
- des discussions encore vives sur les limites et le zonage de l'AMP qu'il convient de clarifier définitivement car source de tension entre les gestionnaires et les usagers de l'AMP ;
- une analyse faible des facteurs de dynamique (brèche, mer, fleuve, barrage) ;
- l'absence de la mise en avant de la gestion traditionnelle qui a été énoncée comme un mécanisme à promouvoir et qui n'a pas été implémenté ;
- une absence de financement pour sa mise en œuvre (ayant bénéficié d'un seul financement de Compact de 11 millions) ;
- une non appropriation des règlements par les populations qui se justifie par une méconnaissance des dispositions en vigueur car très peu partagées ;
- un manque de synergie entre acteurs dans les interventions ;
- un manque d'évaluation des impacts liés à l'absence d'un système de monitoring des activités et du milieu.

Des questions ont été émises sur le ou les destinataire (s) du PAG en ce sens que même les membres du comité n'ont pas à disposition le document final soulevant la question de leur légitimité au vu du processus d'élaboration et de validation du document final (différentes omissions dans le plan, non implication de tous les acteurs, non appropriation et non retour après la restitution).

Des problèmes plus généraux ont été posés sur :

- la question de l'assainissement du fleuve, de la mer et des berges
- la gestion des rustines,
- l'implication de la recherche,
- la nécessité de la formalisation des accords.
- le statut administratif de l'AMP avec les limites qui transcendent la région de Louga.

III. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE DE L'AMP DE SAINT LOUIS

3.1 Défis et enjeux de gestion de l'AMP

Le défi majeur de l'aménagement et de la gestion de l'AMP est en rapport avec la baisse des stocks liée à la dégradation des habitats qui a pour explications:

- la pression des efforts de pêche, pressions sur les milieux et les ressources ;
- le non respect de la réglementation ;
- les pratiques inappropriées de pêche ;
- l'obstruction et le comblement des axes hydrographiques et des zones de frayères ;
- la faible connaissance du milieu, des relations et du fonctionnement éco systémique ;
- la mobilisation faible autour des enjeux de conservation.

Les enjeux se présentent en termes de

- conflits à éviter au niveau des espaces halieutiques ;
- éloignement des zones de pêches ;
- baisse de la productivité des entreprises de pêche ;
- surpêche et durabilité des ressources ;
- baisse de la disponibilité des produits halieutiques ;
- faillite des exploitations artisanales et industrielles ;
- diminution des tailles de capture et de leur valeur marchande ;
- gaspillage du peu de ressource existant ;
- pauvreté d'une population et d'une région durement affectées par la sécheresse.

3.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE GESTION

3.2.1 Objectif général

L'objectif général du Plan de Gestion est de pallier à la baisse des stocks liée à la dégradation des habitats.

3.2.2 Objectifs spécifiques et résultats attendus

L'objectif général se décline en quatre objectifs spécifiques qui se fondent sur des stratégies de restauration (R) et de communication (C).

3.2.2.1 OS1. Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces

Ce premier objectif s'inscrit dans la stratégie de restauration par des activités de conservation, de réduction des pressions, d'aménagement pour la régénération des habitats et des espèces.

L'AMP fait face à la dégradation des habitats liée à l'implantation des barrages, l'obstruction et le comblement des axes hydrographiques et des zones de frayères

Les principaux résultats attendus se déclinent ainsi :

R1. Les habitats sont reconstitués

Grâce à l'utilisation de méthodes de pêche non destructives des environnements marins, surtout des fonds rocheux ou des herbiers marins, à l'immersion de récifs artificiels et à la préservation des formations végétales qui constituent des habitats pour de nombreuses espèces halieutiques et la faune aviaire ;

R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés:

La dégradation des habitats et la surpêche ont enclenché une dynamique de colonisation des écosystèmes marins par des espèces plus résistantes ou à reproduction plus rapides.

Les aménagements hydrologiques, l'extension et le développement de la ville ont entraîné un dysfonctionnement du réseau hydrologique, les modifications dans la qualité de l'eau ce qui empêche la circulation des poissons et des changements dans la colonie des poissons.

Cela s'est également traduit par une réduction de la biomasse et par une réduction des tailles des captures. L'application de méthodes de gestion des stocks, le rétablissement des corridors et leur entretien devraient se traduire par un retour à des conditions biologiques naturelles favorables, à l'augmentation de la biomasse et à une plus grande diversité des espèces.

3.2.2.2 OS2. Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP

Cet objectif s'inscrit dans la réduction des pressions par l'amélioration de la productivité dans la chaîne de production de la pêche et la diversification des activités génératrices de revenus (AGR). Les contraintes relevées à ce niveau sont : i) l'effort de pêche, ii) la forte pression sur les ressources et les milieux.

Le plan de gestion de l'AMP de Saint Louis doit restaurer un équilibre durable entre les coûts engendrés par la conservation et les bénéfices qui en sont tirés. Les seuls arguments scientifiques, culturels, esthétiques et récréatifs ne peuvent pas transformer les populations en alliées assurant les exigences et les contraintes de la conservation.

Les résultats attendus sont :

R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche

La conservation s'y projette par la création ou la réhabilitation d'un environnement propice à une utilisation des ressources grâce à l'éducation, l'adaptation des politiques et l'investissement. Une telle approche est seule garante d'un dépassement effectif de l'opposition AMP/populations pour l'émergence d'une synergie AMP/populations.

R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveaux métiers et les actions réduisent la pression sur les ressources

Concrètement, il s'agira, d'améliorer les conditions de vie des populations locales pour lutter contre la pauvreté à travers le développement d'activités économiques alternatives (micro-projets en maraîchage, pêche, transformation artisanale des produits halieutiques, écotourisme, micro-finance, etc.) et la promotion de la valorisation du patrimoine historique et culturel (écotourisme, interprétation, éducation environnementale, etc.).

3.2.2.3 OS3. Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère

Cet objectif répond aux contraintes relatives à la faible connaissance des enjeux liés aux changements climatiques, et à la faible mobilisation autour des enjeux de conservation.

Malgré les efforts consentis en matière d'information et de sensibilisation des différents acteurs, beaucoup de choses restent à faire pour une meilleure acceptabilité sociale de l'AMP.

De ce fait, les gestionnaires de l'AMP se doivent de mettre à la disposition du public toutes les informations concernant leurs activités. Des outils variés sont donc à développer tels que la création d'un site.

Les résultats attendus sont :

R1. Les enjeux sur le littoral Saint louisien sont connus, pris en compte et programmés

Il est question de vulgariser les enjeux de conservation au niveau des différentes parties prenantes par tous les moyens : l'internet, la publication de comptes rendus sur les opérations et observations sur l'AMP, l'édition de brochures ou l'ouverture d'une salle d'accueil du public.

Ces outils et formes de communications seront complétés par des interventions lors de manifestations diverses (journées de l'environnement, expositions, etc.).

R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine

L'approche participative dans l'animation et la sensibilisation à l'environnement marin et côtier seront également des axes de travail à aborder à plusieurs niveaux. Il s'agit d'intervenir directement auprès du public et donc de disposer d'outils adaptés, mais aussi de fournir des cadres d'intervention de la société civile particulièrement des jeunes volontaires. La sensibilisation à l'environnement marin et côtier auprès des jeunes est un volet primordial pour l'AMP.

3.2.2.4 OS4. Améliorer la gestion de l'AMP

Cet objectif vise à pallier à l'insuffisance de connaissance dans les relations et le fonctionnement des écosystèmes, à l'application de la réglementation et à des pratiques de pêche inappropriées.

Les résultats attendus sont :

R1 Connaissance approfondies du système et de ses interactions

Les différents acteurs impliqués dans la gestion de l'AMP souffrent de faibles capacités organisationnelles et opérationnelles. Ils ne jouent pas encore pleinement les rôles qui devraient être les leurs dans un contexte marqué par la responsabilisation des populations à la base et les impératifs de cogestion des ressources marines et côtières.

Des activités de renforcement des capacités des acteurs locaux dans différents domaines (cogestion, suivi évaluation de la biodiversité, écotourisme, guidage, entrepreneuriat féminin, élaboration de plan de gestion...) devront être réalisées pour leur permettre d'assurer une meilleure implication dans la gestion de l'AMP.

R2. La réglementation est connue et appliquée

Les informations relatives à la réglementation et à la législation des activités de pêche et de préservation de l'AMP sont vulgarisées à tous les niveaux par des activités de plan-média, de plaidoyer...

R3. La pêche responsable est mise en œuvre

Les mareyeurs sont conscientisés sur les enjeux par rapport à l'application de la réglementation au niveau de l'AMP, sensibilisés sur l'effort de pêche, un programme de surveillance efficient est mis en place.

3.3 DESCRIPTION DES ACTIVITES

3.3.1 Restauration

R1 - Faire des études de référence (profil de l'AMP, Atlas des ressources marines)

Pour les besoins de suivi des ressources et d'évaluation de la gestion de l'AMP, il est impératif d'avoir une situation de référence. Ainsi un état de référence est nécessaire dès le début de la mise en place de l'AMP pour être en mesure de mieux évaluer l'impact de la gestion sur l'écosystème. Il s'agit de procéder à un inventaire des ressources, de procéder à leur localisation, leur description et leur évaluation.

Une telle activité devrait associer dans sa démarche des partenaires scientifiques tels que l'UGB, le CRODT... mais aussi les populations locales qui connaissent bien les sites.

R2 - élaborer des plans « espèces stratégiques » dans la chaîne alimentaire animale ou humaine

Dans le souci d'une gestion efficace et d'un suivi régulier des ressources, des plans espèces devront être élaborés. Ceux-ci devront concerner quatre espèces stratégiques qui interviennent dans la chaîne alimentaire pour orienter les stratégies de conservation de l'AMP quant à la préservation de ces ressources stratégiques. Le choix des espèces et l'élaboration des plans devront se faire de concert avec les populations locales et les scientifiques (UGB,...).

R3 - réaliser la matérialisation (balises, pancartes) des limites de l'AMP

Pour les besoins de l'application des règles de gestion et de sensibilisation du public, il s'avère nécessaire de procéder à la matérialisation des limites de l'AMP. Ce travail nécessite une définition des coordonnées géographiques, un balisage complet et du pancartage.

R4 - concevoir et exécuter une action de recherche partagée

Pour les besoins de suivi, il s'agit de mener chaque année une action de recherche sur un aspect ou un élément de l'AMP pour analyser les implications des actions de gestion et d'exploitation de l'AMP afin de prendre les mesures nécessaires. Elle nécessite un partenariat entre le comité de gestion et le comité scientifique.

R5 organiser et renforcer la surveillance participative (système d'alerte) de l'AMP

La surveillance est tout d'abord une responsabilité collective de tous les membres de la communauté. Elle s'appuie avant tout sur la présence effective des résidents au sein de la zone côtière.

Toutefois, une Commission Surveillance qui dépend du Comité de Gestion a été mise en place. Cependant, le Comité de gestion doit être doté de moyens nautiques adéquats (pirogues motorisées...) pour démarrer, le plus rapidement possible, les activités de surveillance. Avec ces pirogues, les membres de la Commission Surveillance pourront dans certains cas entrer en contact avec les embarcations en infraction afin d'informer ses occupants des limites et règles en vigueur, voire dans les meilleurs des cas de les sensibiliser et les enjoindre de quitter la zone.

La Commission Surveillance devra travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat établis à Saint Louis notamment le Service de la Surveillance des Pêches, les agents de l'administration forestière, la gendarmerie et l'Inspection Régionale des Pêches Maritimes.

En vue de rendre opérationnelles et efficaces les activités de surveillance, des sessions de formation seront dispensées avec l'aide du PRCM, qui s'est beaucoup investi ces dernières années dans la formation à la surveillance maritime dans les AMP de la sous-région ouest africaine.

R6 - Réaliser le zonage de l'AMP

Pour les besoins d'information et de sensibilisation du public et des différents acteurs de la pêche, il y a lieu de procéder au zonage de l'AMP avec des délimitations matérielles et du pancartage. Ceci devra se faire de concert avec les populations locales qui maîtrisent les différents sites et de préférence à la suite des études de références qui établissent l'état des ressources et leur localisation.

Un certain nombre de panneaux d'information devront être installés en des points d'accès stratégiques. Sur ces panneaux, les règles d'usage seront résumées de façon simple et claire, à côté d'une carte du zonage de l'AMP.

R7 - promouvoir une unité de transformation de farine de poisson

Dans le cadre de la valorisation des produits de pêche, de la modernisation du secteur et de la création d'activités alternatives, une unité de transformation de farine de poisson doit être mise en place. Une telle industrie permettra de valoriser les surplus sur le marché, de générer des emplois avec d'autres alternatives dans le secteur.

R8 - développer un programme de reconversion des professionnels de la pêche

En vue de réduire les pressions et de pallier aux différentes restrictions vues comme des contraintes pour leur prévalue économique, un programme de reconversion des professionnels de la pêche doit être mis en place.

Ce programme vise la création d'activités génératrices de revenus et devrait porter sur la filière maraichère, la transformation, la teinture et la fabrication de savon entre autre qui sont des secteurs plus ou moins développés dans les localités environnantes de l'AMP. Le développement d'un tel programme permettrait de réduire les pressions sur les ressources et l'effort de pêche et de pallier au manque à gagner éventuel induit par les différentes restrictions.

Ce programme devrait s'appuyer sur les GIE, OPs et le développement de micro-projets.

R9 - soutenir le programme de surveillance par géolocalisation de la mobilité des pirogues

Les nouvelles technologies et les systèmes d'informations devront être mis à profit dans le cadre de la surveillance. Toutes les pirogues devront être équipées de puces et de GPS pour suivre leur itinéraire et les localiser à tout moment ce qui permettrait un suivi régulier de toutes les sorties en mer et d'enregistrer les infractions éventuelles.

R10 - mettre en place un projet d'écotourisme

La région de Saint-Louis constitue l'une des destinations phares du Sénégal des touristes. L'AMP devrait s'appuyer sur ce secteur pour la génération de fonds propre et l'autofinancement progressif.

Il s'agit en particulier :

- d'identifier les sites à fort potentiel de développement écotouristique, les paysages présentant un intérêt particulier, les espèces remarquables de la faune et de la flore (circuit dans les bras de mer, observation des oiseaux, Internet, journaux et magazines dépliant à partir de la cartographie participative, foires, partenariat avec les agences de voyages et tours operators, etc.) ;
- d'identifier des aspects culturels, traditionnels et historiques les plus intéressants pour la promotion d'un tourisme durable ;
- d'assurer la mise en valeur des composantes culturelles liées aux environnements naturels ;
- de mettre sur pied une infrastructure d'accueil (réceptif touristique).

Les activités écotouristiques, en plus de leurs effets induits favorables à la préservation de la qualité des paysages et à la revalorisation du patrimoine culturel local, peuvent et doivent engendrer la mise en place de filières nouvelles. Cette activité prévoit de mettre au point des produits touristiques concurrentiels et de calibre international combinant à la fois les milieux naturels exceptionnels et les activités d'apprentissage et d'interprétation (culture, nature, histoire).

R11 - réaliser un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques

Dans le cadre d'une gestion intégrée et de la prise en charge des problèmes de pollution induits par la gestion des déchets, un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques doit être élaboré. Ce programme doit effectuer une journée de nettoyage des berges une fois par an et devrait être l'occasion de sensibiliser les différents acteurs autour de l'AMP sur la nécessité d'avoir des berges propres et les enjeux de pollution.

R12 - réaliser un programme pour l'immersion de récifs artificiels

La conservation des habitats et des espèces et la gestion des pêcheries exige l'exploration ou la combinaison de plusieurs outils. Dans cette perspective, une des options est de coupler AMP et récifs artificiels et de les mettre en parfaite cohérence afin que les récifs servent d'éléments de protection réelle des AMP par l'attraction de l'activité de pêche sur eux d'une part, et de la mise en œuvre de techniques de pêche moins destructeurs de l'écosystème comme les sennes et les chaluts d'autre part.

La création d'AMP, limitant la zone de pêche et donc le revenu des pêcheurs dans un premier temps, peut être compensée par les bénéfices supplémentaires qu'apportent les récifs.

En revanche certaines précautions doivent être prises car un récif artificiel va être attractif dans un premier temps c'est pour cela qu'il ne doit pas être exploité avant trois ans, temps nécessaire pour le développement d'une chaîne alimentaire indispensable au bon fonctionnement de cet écosystème et à la production qui en résulte. Il est donc impératif que tout aménagement AMP/récif artificiel soit cogéré, suivi et surveillé.

R13 - promouvoir des initiatives de mise en défens et de concession des zones de frayères des poissons (mangrove,...)

Du fait de l'interconnexion entre les espaces, des initiatives de mis en défens et de concessions des zones de frayères des poissons doivent être prises. En effet les zones de mangroves et autres espaces aquatiques constituent des habitats pour les poissons. Le comité de gestion devrait entrer en partenariat avec les structures en charge de ces milieux pour une gestion harmonisée afin de préserver ces milieux de reproduction des poissons.

R14 - réintroduire les espèces disparues (coquillage, moule,...)

En guise de politiques de restauration, deux espèces disparues suite aux mutations des dynamiques hydrologiques (saisonnalité, qualité de l'eau) seront identifiées et réintroduites. Ceci nécessite une étude de faisabilité préalable pour ne pas conquérir à d'autres implications écologiques néfastes. Elle devra associer le comité de gestion, le comité scientifique et les populations.

3.3.2 Communication**C1 - Concevoir et exécuter un plan de communication**

Le but visé est de mobiliser les institutions et la société civile en faveur de l'AMP, afin de faire émerger une dynamique locale de conservation de la biodiversité et des ressources marines. Les activités visent donc à poursuivre la sensibilisation et l'information de l'ensemble des groupes cibles concernés par l'AMP et les ressources marines (institutions, grand public, établissements scolaires, communautés locales usagères, touristes, professionnels des secteurs privés de la pêche, du tourisme...), dans le cadre cohérent d'un plan de communication.

Le Comité de gestion procédera, avec l'aide d'un consultant, à la conception d'un plan de communication détaillé visant à définir un plan média spécifique à chaque groupe cible pour la durée du plan de gestion. Le plan de communication devra être prêt avant la fin de la première année, afin de prendre en compte le plan de diffusion et d'information du plan de gestion.

C2 - mettre en place et réaliser un plan de formation

Pour cette activité, il s'agira i) d'identifier les lacunes et les besoins de formation des responsables et acteurs de l'AMP dans le cadre de l'application et de la mise en œuvre du plan de gestion ainsi que des activités connexes ; ii) de les classer en modules de formation et iii) de dérouler un plan de formation en vue de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes en matière de cogestion, de suivi de l'efficacité de gestion, de méthodologie d'élaboration de plans de gestion, de suivi de la biodiversité, formation des écocuides, en entrepreneuriat féminin, en écotourisme, etc.

C3 - installer un centre de ressources marines

Dans le cadre d'activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation de fonds propres un centre de ressources marines doit être mis en place afin de vulgariser le patrimoine de l'AMP et de profiter des activités de valorisation et des acquis de la conservation de la biodiversité dans l'AMP.

Pour saisir de telles opportunités et développer des activités génératrices de revenus, le centre devra offrir un cadre d'incubation et de maturation des principes, des notions et des techniques d'utilisation efficiente de l'espace et des ressources vivantes de l'AMP.

C4 - réaliser un programme de sensibilisation sur la réglementation

En vue de la vulgarisation des textes et règlements qui régissent l'AMP, un programme de sensibilisation doit être mis en place. Ce programme doit être porté par la tutelle et le comité de gestion pour ratifier les différentes échelles et les différents acteurs impliqués d'une façon ou d'une autre dans l'AMP.

Ainsi il doit se faire sur la base d'un partenariat avec les différents ministères et direction qui sont liés à la pêche et au domaine maritime. Il peut concerner la réalisation de brochures sur les différents textes de lois qui stipule les restrictions, l'organisation de journées de sensibilisation ou de manifestations culturelles...

C5 - mettre en œuvre un programme de médiation avec (les médiateurs et les ambassadeurs)

Il s'agira dans le cadre de la sensibilisation des populations sur l'importance de l'AMP et l'application des lois et règlements de passer par des personnes influentes de la ville de Saint-Louis et des localités voisines ou des personnalités connues à travers le pays pour une meilleure appropriation des politiques de conservation et de développement à dérouler par l'AMP par les populations. Ceci nécessitera une identification de personnes influentes et leur nomination en tant que parrain ou ambassadeurs pour lancer les plaidoiries en faveur de l'AMP.

C6 - organiser la journée de l'AMP

Dans le cadre de la promotion de l'AMP et d'une politique de visibilité de l'AMP, chaque année une journée scientifique et culturelle médiatisée doit être organisée pour échanger sur l'état des connaissances, attirer les différents partenaires susceptibles d'intervenir dans l'AMP, sensibiliser encore les acteurs sur les enjeux liés à l'AMP.

C7 - réaliser un plaidoyer au niveau des autorités communautaires

Les autorités communautaires en tant que personnes influentes au niveau des populations, doivent constituer des canaux de diffusion et de sensibilisation des messages clés relatifs aux enjeux et défis de l'AMP. Le plaidoyer pourra se faire par des visites de proximité mais aussi par des activités de capacitation ayant pour but le renforcement du niveau de connaissance et l'acquisition d'information actualisée sur les problématiques de l'AMP.

C8 - organiser une conférence internationale sur CC-upwelling- biodiversité-pêche

Face au contexte des changements climatiques, l'organisation d'une conférence internationale constitue une véritable activité de gestion qui permettrait d'améliorer les connaissances quant aux scénarios climatiques à venir, leur implication sur la biodiversité afin de les anticiper par des mesures de gestion efficiente. Cette organisation doit associer la tutelle, le comité de gestion et le comité scientifique dans le cadre de l'élaboration du projet d'organisation et de son déroulement.

C9 - réaliser un film documentaire

La réalisation d'un film documentaire constitue une action de marketing, de promotion et de vulgarisation au près du public et des partenaires. Il s'agira de revenir à travers ce film sur l'AMP, les ressources, les enjeux, les activités développées, les personnes ressources, les retombées et quelques contraintes et les défis actuels.

C10 - réaliser une émission hebdomadaire à la radio

L'émission radio vise à promouvoir les activités menées au niveau de l'AMP et à discuter sur les enjeux et défis afin de conscientiser le maximum de populations sur l'importance de l'AMP.

Il s'agira de trouver parmi les radios de la place une plage d'une heure qui sera animé par le responsable de la communication ou le secrétaire du comité de gestion qui au besoin invite des personnes ressources sur son plateau.

C11 - plaidoyer auprès des leaders d'opinion

Cette activité vise à structurer le potentiel existant à Saint Louis en termes d'élus politiques pour soutenir la cause de l'AMP de Saint Louis. Les leaders d'opinion permettent d'atteindre certains cibles de façon plus rapide et peuvent agir par l'appui à certaines réformes au niveau local et national.

C12 - réaliser un projet éducatif à la conservation des espèces marines

Il s'agira d'introduire l'Education relative à l'Environnement pour la promotion des bonnes pratiques et la sensibilisation sur les impacts néfastes des mauvais comportements qui constituent des contraintes à la conservation de la biodiversité.

C13 - réaliser un camp chantier annuel

Les camps chantiers sont l'occasion d'impliquer les jeunes volontaires dans la société civile dans les activités de gestion, de restauration, de valorisation de l'AMP... Il s'agira chaque année d'identifier les priorités de gestion de l'AMP que les jeunes volontaires des ONG et des associations peuvent prendre en charge pour amoindrir les coûts.

C14 - co-organiser des actions de masse avec les associations de jeunes (ASC, UGB verte, Campus eau, Scouts, croix rouge...)

Ici il s'agira d'assurer la visibilité de l'AMP à travers son implication dans les activités de la société civile (Associations et ONG) pour faire passer des messages. Il s'agira de nouer des partenariats avec certaines structures et organisations qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et de la conservation par le parrainage d'activités.

C15 - plaider pour l'organisation et la limitation des sorties de pêche

Cette activité vise la sensibilisation des mareyeurs quant à la réglementation de la pêche dans les différentes zones définies à travers le zonage afin de réduire les pressions. Elle nécessitera la participation de tous les pêcheurs qui font leur activité au niveau de l'AMP et leur signature d'un mémorandum. Elle peut nécessiter une séance par an avec une coordination semestrielle pour assurer le suivi.

C16 - plaider (lobbying) pour la réglementation sur les outils de pêche notamment pour les pélagiques

Dans le cadre de la valorisation des savoirs locaux sur les outils de pêches cette activité est importante quand à la réglementation relative à la réduction de l'effort de pêche. Ce sera l'occasion de participer à la redéfinition d'un cadre réglementaire et législatif efficient pour réguler les outils de pêche.

C17 - mener un programme de sensibilisation pour l'arrêt de la pollution provenant des industries et voitures de vidange

Il s'agira de prendre en charge la question de l'assainissement et de la pollution des berges et des eaux par les activités du monde urbain qui ne prennent pas toujours en considération les implications sur l'évolution de la biodiversité. Ce programme devrait être mené de concert avec les institutions et structures dans le domaine de l'environnement et de l'assainissement au niveau de la ville pour une prise en charge complète de cette problématique.

C18 - plaider pour la réhabilitation les fonctions hydrographiques des cours d'eau (dragage, creusement, élargissement des passes des ponts,...)

Les cours d'eau constituent des corridors écologiques pour la biodiversité. Le comblement actuel de certains chenaux ne favorise pas la circulation des poissons et des produits halieutiques. Un plaidoyer sur la réhabilitation des fonctions hydrographiques des cours d'eau devrait permettre la restauration de ces derniers en vue d'un rétablissement des corridors. Ceci devrait se faire au niveau des institutions en charge de l'hydraulique et des ressources en eau au niveau du delta tel que l'OLAG.

3.3.3 Autres activités (M)

M1 - doter l'AMP de matériels et d'équipement (plongée,...) et carburants

Pour une meilleure surveillance de l'AMP, un effort doit être consenti pour la mise en place de matériels et d'équipements (pirogues et moteurs hors bord, gilets de sauvetage, tenues, petit matériel, radios...).

M2 - doter l'AMP d'un fonds de la biodiversité

Un mécanisme de financement spécifique des mesures de gouvernance de l'AMP sera mis en place de manière à améliorer la gestion. L'AMP de Saint Louis, autour de laquelle les synergies d'action sont suscitées, peut constituer une source de création de recettes (tourisme de vison, tourisme cynégétique, tourisme culturel, tourisme rural, transport) et d'emplois (métiers de guide, gestion des réceptifs touristiques, main d'œuvre temporaire, etc.). A cet effet, un Fonds d'Appui et de Promotion de l'AMP sera mis sur pied.

M3 - révision des instruments de gestion (statut, RI,...)

Il s'agira de réviser le statut des organes du comité de gestion en vue d'une définition claire des fonctions des organes du comité et d'une meilleure articulation entre ces derniers et de définir le règlement intérieur ; de définir les stratégies de gestion.

M4 - réglementer les zones de pêche au sein de l'AMP

Il s'agira pour chaque espace défini avec le zonage, de déterminer les modalités, les calendriers d'accès. Un certain nombre de panneaux d'information devront être installés en des points d'accès stratégiques. Sur ces panneaux, les règles d'usage seront résumées de façon simple et claire, à côté d'une carte du zonage de l'AMP. Un travail d'information systématique devra par ailleurs être réalisé, notamment au travers des radios locales (émissions hebdomadaires), les journées pour la sensibilisation, les plaidoiries....

M5 - suivre l'évolution de l'impact de la brèche au niveau de Doune Baba Dièye

L'appréciation des impacts de la brèche demeure controversée. Il s'agira de mettre en place un dispositif de suivi écologique pour voir l'évolution de la biodiversité selon les dynamiques hydrologiques induites par l'ouverture de la brèche sur la base d'analyse des saisons hydrologiques, de l'évolution de la qualité de l'eau, d'inventaires écologiques...

M6 - Réaliser un SFD pour financer les projets de reconversion ou de promotion de l'AMP

Il s'agira de mettre en place un fond pour assurer le financement de micro-projets relatifs aux activités génératrices de revenus identifiées et promues pour la réduction des pressions sur la ressource. Ce fond permettra d'assurer la reconversion professionnelle et le financement d'activités palliatives durant les périodes de repos de l'AMP.

Ce fond devra être constitué sur la base des revenus générés par l'AMP selon un taux défini par le comité de gestion et les cotisations des bénéficiaires. Comme le fond pour la biodiversité, le SFD nécessitera une étude de faisabilité au préalable et une phase test.

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Aire Marine Protégée de Saint Louis - Révision pour la période 2014 - 2018

3.4 PLANIFICATION DES ACTIVITES

code	résultats attendus	Contraintes	activités	Priorité	1	2	3	4	5	Responsabilité
				1. Immédiat	an1	an2	an3	an4	an5	
				2.Mi parcours						
				3.A terme						
Améliorer la gestion de l'AMP										
	R1 Connaissance approfondies du système et de ses interactions	connaissances des relations et du fonctionnement écosystémique								
R1	Document de profil/Atlas numérique		- Faire des études de référence (profil de l'AMP, Atlas des ressources marines)	1	N N					CS/DAMCP
R2	04 plans d'espèces		- élaborer des plans « espèces stratégiques » dans la chaîne alimentaire animale ou humaine	2	N N	N N	N N	N N		CG/DAMCP
R3	Limites de l'AMP		- réaliser la matérialisation (balises, pancartes) des limites de l'AMP	1		N N				DAMCP/CG
R4	01 action/an		- concevoir et exécuter une action de recherche partagée	1	N N	N N	N N	N N	N N	CS/CG
R5	01 système d'alerte fonctionnel		organiser et renforcer la surveillance participative (système d'alerte) de l'AMP	1		N N				DAMPC/CG
R6	01 plan de zone		- Réaliser le zonage de l'AMP	1		N N				DAMPC/CG
C1	01 document de communication		- Concevoir et exécuter un plan de communication	1	N N					CG/DAMPC
C2	01 Plan de capacitation / Kit de formation numérique		- mettre en place et réaliser un plan de formation	2	N N	N N	N N	N N	N N	DAMPC/CG
C3	01 musée de la mer		- installer un centre de ressources marines	3				N N		CG/DAMPc
M1	01 unité de l'AMP opérationnel		- doter l'AMP de matériels et d'équipement (plongée,...) et carburants	1		N N				DAMPC
M2	60 M de capital		- doter l'AMP d'un fonds de la biodiversité	3				N N		CG
	R2. La réglementation est connue et appliquée	/respect de la réglementation								
C4	10 actions réalisées		- réaliser un programme de sensibilisation sur la réglementation	1	N N	N N	N N	N N	N N	CG/DAMPC
M3	01 atelier		- révision des instruments de gestion (statut, RI,...)	1	N N					CG/DAMPC
C5	05 médiateurs/ambassadeurs		- mettre en œuvre un programme de médiation avec (les médiateurs et les ambassadeurs)	2			N N			CG
	20 séances						N N			
	01 formation						N			

Rapport final / Janvier 2014

III. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE DE L'AMP DE SAINT LOUIS

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Aire Marine Protégée de Saint Louis - Révision pour la période 2014 - 2018

code	résultats attendus	Contraintes	activités	Priorité	1	2	3	4	5	Responsabilité
				1. Immédiat	an1	an2	an3	an4	an5	
				2. Mi parcours						
				3. A terme						
C6	05 journées		- organiser la journée de l'AMP	1	N N	N N	N N	N N	N N	CG
R3. La pêche responsable est mise en oeuvre		pratiques inappropriées								
M4	01 charte de la pêche est mise en place		réglementer les zones de pêche au sein de l'AMP	1			N N			CG
C7	05 conférences religieuses		réaliser un plaidoyer au niveau des autorités communautaires	2		N N				CG
	01 table ronde avec les élus					N N				
	01 workshop avec les académies					N N				
	01 CDD					N N				
Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère										
	R1. Les enjeux sur le littoral saint louisien sont connus, pris en compte et programmés	Faible connaissance des enjeux CC (upwelling, sécurité des populations,...)								
C8	01 livre blanc sur l'état des ressources marines et côtières de Saint Louis		- organiser une conférence internationale sur CC-upwelling- biodiversité-pêche	2		N N				CS
	01 plaidoyer international sur le statut de l'AMP de Saint Louis									
M5	01 rapport annuel officiel		- suivre l'évolution de l'impact de la brèche au niveau de Doune Baba Dièye	3	N N	N N	N N	N N	N N	CG
C9	01 diffusion à la RTS		- réaliser un film documentaire	1			N N			CG
R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine		mobilisation faible autour des enjeux de conservation								
C10	54 émissions/an		réaliser une émission hebdomadaire à la radio	1		N N				CG
C11	01 audience au niveau de la commission parlementaire/an		plaidoyer auprès des leaders d'opinion	2	N N	N N		N N	N N	CG
C12	01 bande dessinée est éditée		réaliser un projet éducatif à la conservation des espèces marines	2			N N			DAMPC/CG
	01 kit du formateur éducateur est édité									
	01 cycle de formation du formateur est organisé									
C13	01 camp de 15 jours /an		réaliser un camp chantier annuel	1		N N	N N	N N		DAMPC/CG
C14	01 séance de set setal		co-organiser des actions de masse avec les associations de jeunes (ASC, UGB verte, Campus eau, Scouts, croix rouge...)	1	N N	N N	N N	N N	N N	DAMPC/CG
	01 coupe du conservateur									

Rapport final / Janvier 2014

III. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE DE L'AMP DE SAINT LOUIS

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Aire Marine Protégée de Saint Louis - Révision pour la période 2014 - 2018

code	résultats attendus	Contraintes	activités	Priorité	1	2	3	4	5	Responsabilité
				1. Immédiat	an1	an2	an3	an4	an5	
				2. Mi parcours						
				3. A terme						
	01 marche verte									
Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP										
	R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche	efforts de pêche/								
M6	01 mécanisme de financement local existe		Réaliser un SFD pour financer les projets de reconversion ou de promotion de l'AMP	3			N	N		CG/
	02 opérateurs/mois						N	N		
C15	01 séance/an		plaidoyer pour l'organisation et la limitation des sorties de pêche	1						DAMPC
	01 réunion de coordination par semestre					N	N	N	N	
	01 memorandum					N	N	N	N	
R7	01 circuit de collecte est mis en en place		promouvoir une unité de transformation de farine de poisson	2			N			CG
	01 partenaire est engagé						N			
	01 berge propre									
	R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveaux métiers et les actions réduisent la pression sur les ressources	pression sur les milieux et les ressources/								
C16	01 audition à l'assemblée nationale		plaidoyer (lobbying) pour la réglementation sur les outils de pêche notamment pour les pélagiques	2		N	N	N		CG
	01 pétition					N	N	N		
R8	01 document d'action sur les métiers verts		développer un programme de reconversion des professionnels de la pêche	2			N			CG
							N			
R9	01 rapport annuel de participation		soutenir le programme de surveillance par géolocalisation de la mobilité des pirogues	3			N	N		CG/DAMPC
							N	N		
R10	01 circuit écotouristique		mettre en place un projet d'écotourisme	1		N	N			DAMPC/CG
	01 GIE de guides					N	N			
Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces										
	R1. Réhabilitation des habitats	dégradation des habitats								
R11	01 séance d'assainissement annuel		- réaliser un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques	1	N	N	N	N	N	CG/DAMPC
					N	N	N	N	N	
R12	10% des espaces prévus pour l'immersion sont touchés par an		- réaliser un programme pour l'immersion de récifs artificiels	1		N	N	N	N	DAMPC/CG
						N	N	N	N	
C17	01 document de communication		- mener un programme de sensibilisation pour l'arrêt de la pollution provenant des industries et voitures de vidange	1	N	N	N	N	N	DAMPC/CG
					N	N	N	N	N	
R13	01 appui aux associations		- promouvoir des initiatives de mise en défens et de concession des zones de frayères des poissons (mangrove,...)	2	N	N	N	N	N	CG/DAMPC
	01 atelier avec les eaux et forêt				N	N	N	N	N	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

A i r e M a r i n e P r o t é g é e d e S a i n t L o u i s - R é v i s i o n p o u r l a p é r i o d e 2 0 1 4 - 2 0 1 8

code	résultats attendus	Contraintes	activités	Priorité	1	2	3	4	5	Responsabilité
				1. Immédiat	an1	an2	an3	an4	an5	
				2. Mi parcours						
				3. A terme						
	01 séance de reboisement/an									
R14	02 espèces réintroduites		- réintroduire les espèces disparues (coquillage, moule,...)	2			N N	N N		DAMPC
	R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés	barrages, obstruction et comblement des axes hydrographiques et des zones de frayères								
C18	01 séance/an avec OLAG et partenaires/OMVS	/	- plaider pour la réhabilitation des fonctions hydrographiques des cours d'eau (dragage, creusement, élargissement des passes des ponts,...)	1.	N N	N N	N N			CG
C19	01 séance /an OLAG/OMVS		- plaider pour la restauration des fonctions écologiques du système des cuvettes du bas delta du fleuve Sénégal (Lawmar, Geumbeul, Leybar, Khor, Ngalam, 3 marigots,...)	1	N N	N N	N N			DAMPC/CG

3.5 INDICATEURS DE SUIVI

Objectifs	résultats attendus	Indicateurs de suivi	Sources de vérification
Améliorer la gestion de l'AMP	R1. Connaissance approfondies du système et de ses interactions	Le niveau d'exécution du PAG	Les rapports du comité de gestion
			Les rapports d'activités
	R2. La réglementation est connue et appliquée	Le niveau d'application des textes	Les rapports du comité de surveillance
	R3. La pêche responsable est mise en œuvre	Le taux de réduction des infractions	Les rapports du comité de surveillance
		Evolution du nombre de sorties en mer et des captures au niveau de l'AMP	Les rapports du comité de surveillance
		Enquête, sondage	
Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère	R1. Les enjeux sur le littoral saint louisien sont connus, pris en compte et programmés	Evolution des connaissances suite aux études de référence	Les documents scientifiques disponibles sur l'AMP
	R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine	Le nombre d'acteurs mobilisé autour des causes de l'AMP	Les PV de réunion
		Le nombre d'activités de sensibilisation et de plaidoyer	Les rapports d'activités
Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP	R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche	L'évolution des produits transformés issus de la pêche suite aux études de référence	Enquête, sondage
		Les transformations implémentées	Les rapports d'activités
			Les rapports du comité de gestion
	R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveau métier et les actions réduisent la pression sur les ressources	Le nombre d'AGR implémenté	Les rapports du comité de gestion
		Le nombre de mareyeurs reconvertis	Enquête, sondages, rapport du comité de gestion
Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces	R1. Réhabilitation des habitats	Le nombre de récifs immergés	Les rapports d'activités
			Les Visites de sites
		Le nombre de campagnes de restauration réalisé	Les rapports d'activités
		Le nombre d'habitats restauré	Les rapports du comité de gestion
			Les visites de sites
		L'évolution des espèces suite aux études de référence	Les mises à terre
	R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés	Le nombre de plaidoyer effectué	Inventaires écologiques
			Les rapports d'activités
Le nombre de dragage effectué		Les rapports du comité de gestion	
	Le nombre de chenaux réhabilité	Les rapports du comité de gestion	

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

Aire Marine Protégée de Saint Louis - Révision pour la période 2014 - 2018

3.6 BUDGET

code	résultats attendus	activités	an1	an2	an3	an4	an5	643 600 000
Améliorer la gestion de l'AMP								214 100 000
R1 Connaissance approfondies du système et de ses interactions								173 500 000
A1	Document de profil/Atlas numérique	- Faire des études de référence (profil de l'AMP, Atlas des ressources marines)	16700000					16 700 000
A2	04 plans d'espèces	- élaborer des plans « espèces stratégiques » dans la chaîne alimentaire animale ou humaine	1 500 000	1500000	1500 000	1500 000		6 000 000
A3	Limites de l'AMP	- réaliser la matérialisation (balises, pancartes) des limites de l'AMP		12000000				12 000 000
A4	01 action/an	- concevoir et exécuter une action de recherche partagée	3 000 000	3 000 000	3 000000	3 000000	3 000000	15 000 000
A5	01 système d'alerte fonctionnel			2 400 000				2 400 000
A6	01 plan de zone	- Réaliser le zonage de l'AMP		3 500 000				3 500 000
G1	01 document de communication	- Concevoir et exécuter un plan de communication	2 500 000					2 500 000
G2	Plan de capacitation / Kit de formation numérique	- mettre en place et réaliser un plan de formation	1 200 000	1 800 000	1 800000	1 800000	1 800000	8 400 000
G3	01 musée de la mer	- installer un centre de ressources marines				65000000		65 000 000
M1	01 unité de l'AMP opérationnel	- doter l'AMP de matériels et d'équipement (plongée,...) et carburants		12000000				12 000 000
M2	60 M de capital	- doter l'AMP d'un fonds de la biodiversité				30000000		30 000 000
R2. La réglementation est connue et appliquée								25 000 000
G4	10 actions réalisées	- réaliser un programme de sensibilisation sur la réglementation	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
M3	01 atelier	- révision des instruments de gestion (statut, RI,...)	6 000 000					6 000 000
G5	05 médiateurs/ambassadeurs	- mettre en œuvre un programme de médiation avec (les médiateurs et les ambassadeurs)			2200000			2 200 000
	20 séances		1 200 000	1 200 000	1 200000	1 200 000	1 200000	6 000 000
	01 formation				2 800000			2 800 000
G6	05 journées	- organiser la journée de l'AMP	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
R3. La pêche responsable est mise en oeuvre								15 600 000
M4	01 charte de la pêche est mise en place	- réglementer les zones de pêche au sein de l'AMP			3 200000			3 200 000
G7	05 conférences religieuses	- réaliser un plaidoyer au niveau des autorités communautaires	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	01 table ronde avec les élus			3 500 000				3 500 000
	01 workshop avec les académies			3 700 000				3 700 000
	01 CDD			2 700 000				2 700 000
Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère								104 400 000
R1. Les enjeux sur le littoral saint louisien sont connus, pris en compte et programmés								62 200 000
G8	01 livre blanc sur l'état des ressources marines et cotière de Saint Louis	- organiser une conférence internationale sur CC-upwelling- biodiversité-pêche			49200000			49 200 000
	01 plaidoyer international sur le statut de l'AMP de Saint Louis					6 500 000		6 500 000
M5	01 rapport annuel officiel	- suivre l'évolution de l'impact de la breche au niveau de Doune Baba Dièye	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	3 500 000
G9	01 diffusion à la RTS	- réaliser un film documentaire			3 000 000			3 000 000
R2. Les parties prenantes de l'AMP sont mobilisées autour des enjeux de conservation de la ressource marine								42 200 000
G10	54 émissions/an	- réaliser une émission hebdomadaire à la radio		16200000				16 200 000
G11	01 audience au niveau de la commission parlementaire/an	- plaidoyer auprès des leaders d'opinion	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
G12	01 bande dessinée est éditée	- réaliser un projet éducatif à la conservation des espèces marines				800 000		800 000
	01 kit du formateur éducateur est édité				1 200 000		1 200 000	

Rapport final / Janvier 2014

III. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE DE L'AMP DE SAINT LOUIS

DIRECTION DES AIRES MARINES COMMUNAUTAIRES PROTEGEES

A i r e M a r i n e P r o t é g é e d e S a i n t L o u i s - R é v i s i o n p o u r l a p é r i o d e 2 0 1 4 - 2 0 1 8

	01 cycle de formation du formateur est organisé					3 500 000			3 500 000
G13	01 camp de 15 jours /an	- réaliser un camp chantier annuel		3 000 000	3 000 000	3 000 000			9 000 000
G14	01 séance de set setal	- co-organiser des actions de masse avec les associations de jeunes (ASC, UGB verte, Campus eau, Scouts, croix rouge...)		700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	3 500 000
	01 coupe du conservateur			500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	01 marche verte			800 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 000 000
Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP									137 100 000
R1. Les produits de pêche sont mieux valorisés et les actions réduisent l'effort de pêche									116 100 000
M6	01 mécanisme de financement local existe	- Réaliser un SFD pour financer les projets de reconversion ou de promotion de l'AMP					61000000	30000000	91 000 000
	02 opérateurs/mois						4 400 000	4 400 000	8 800 000
G15	01 séance/an	- plaider pour l'organisation et la limitation des sorties de pêche		600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	2 400 000
	01 réunion de coordination par semestre			200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	800 000
	01 mémorandum						2 000 000		2 000 000
A7	01 circuit de collecte est mis en en place	- promouvoir une unité de transformation de farine de poisson				8 000 000			8 000 000
	01 partenaire est engagé							0	
	01 berge propre					3 100 000			3 100 000
R2. Les professionnels de la pêche s'orientent vers de nouveau métier et les actions réduisent la pression sur les ressources									21 000 000
G16	01 audition à l'assemblée nationale	- plaider (lobbying) pour la réglementation sur les outils de pêche notamment pour les pélagiques		900 000	900 000	900 000			2 700 000
	01 pétition						2 400 000		2 400 000
A8	01 document d'action sur les métiers verts	- développer un programme de reconversion des professionnels de la pêche				6 000 000			6 000 000
A9	01 rapport annuel de participation	- soutenir le programme de surveillance par géolocalisation de la mobilité des pirogues				700 000	700 000		1 400 000
A10	01 circuit écotouristique	- mettre en place un projet d'écotourisme		2 500 000	2 500 000				5 000 000
	01 GIE de guides			3 500 000					3 500 000
Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces									188 000 000
R1. Réhabilitation des habitats									159 500 000
A11	01 séance d'assainissement annuel	- réaliser un programme d'assainissement de l'AMP et des zones périphériques	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	1 400 000	7 000 000
A12	10% des espaces prévus pour l'immersion sont touchés par an	- réaliser un programme pour l'immersion de récifs artificiels		25000000	25000000	25000000	25000000	25000000	100 000 000
G17	01 document de communication	- mener un programme de sensibilisation pour l'arrêt de la pollution provenant des industries et voitures de vidange	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	6 000 000
A13	01 appui aux associations	- promouvoir des initiatives de mise en défens et de concession des zones de frayères des poissons (mangrove,...)	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	22 500 000
	01 atelier avec les eaux et foret		900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4 500 000
	01 séance de reboisement/an		2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	2 700 000	13 500 000
A14	02 espèces réintroduites	- réintroduire les espèces disparues (coquillage, moule,...)				3 000 000	3 000 000		6 000 000
R2. Les systèmes hydrologiques sont renaturés									28 500 000
G18	01 séances/an avec Olag et partenaires/OMVS	- plaider pour la réhabilitation les fonctions hydrographiques des cours d'eau (dragage, creusement, élargissement des passes des ponts,...)	3 500 000	3 500 000	3 500 000				10 500 000
G19	01 séance /an Olag/OMVS	- plaider pour la restauration les fonctions écologiques du système des cuvettes du bas delta du fleuve Sénégal (Lawmar, Geumbeul, Leybar, Khor, Ngalam, 3 marigots,...)	6 000 000	6 000 000	6 000 000				18 000 000

TABLE DES MATIERES	
SIGLES ET ABREVIATIONS	2
SOMMAIRE	3
INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA RESERVE ET RAPPEL DES OBJECTIFS DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION	8
1. PRESENTATION DE L'AMP	8
1.1 Les habitats naturels : Géographie et toponymie des lieux de pêche	8
1.1.1 Les ressources halieutiques	9
1.1.1.1 Les invertébrés marins	9
1.1.1.2 Les poissons : la principale ressource exploitée	9
1.1.1.3 Les mammifères marins	11
1.1.1.4 Les tortues marines	11
1.2. Cadre socioéconomique : Domaines d'activités	11
1.2.1 La pêche	11
1.2.1.1 Le parc piroguier	11
1.2.1.2 L'organisation du secteur	12
1.2.1.3 Les conflits entre les usagers	13
1.2.2 Les activités connexes à la pêche	14
1.2.2.1 Le mareyage	14
1.2.2.2 La Transformation	14
1.2.3 Les autres activités économiques	15
1.2.3.1 Le maraîchage	15
1.2.3.2 Les cultures sous pluie	15
1.2.3.3 L'élevage	15
1.2.3.4 Le commerce	15
1.2.3.5 Le tourisme	15
1.3. Gestion de l'AMP	16
1.3.1 Cadre juridique	16
1.3.1.1 Le régime juridique du Domaine Public Maritime	16
1.3.1.2 Le régime juridique de la pêche maritime	16
1.3.2 Le cadre institutionnel	16
1.3.3 Les organes de gestion de l'AMP de Saint-Louis	16
1.3.3.1 L'Assemblée Générale	17
1.3.3.2 Le comité de gestion	17
II. BILAN D'EXECUTION DU PAG 2009-2014	18
2.1. Rappel des objectifs et du cadre d'actions du PAG de l'AMP de SAINT LOUIS	18
2.2. Bilan des réalisations	18
2.3 Résultats	19
2.4 Analyse et constat des problèmes dans l'implémentation du plan antérieur	21
III. PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION ACTUALISE DE L'AMP DE SAINT LOUIS	22
3.1 Défis et enjeux de gestion de l'AMP	22
3.2 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DU PLAN DE GESTION	22
3.2.1 Objectif général	22
3.2.2 Objectifs spécifiques et résultats attendus	22
3.2.2.1 OS1. Reconstituer les habitats, les stocks halieutiques et autres espèces	22
3.2.2.2 OS2. Soutenir les unités artisanales de production tirant leurs revenus de l'AMP	23
3.2.2.3 OS3. Positionner l'AMP comme une aire saine et prospère	23
3.2.2.4 OS4. Améliorer la gestion de l'AMP	24

3.3	DESCRIPTION DES ACTIVITES	24
3.3.1	Restauration.....	24
3.3.2	Communication.....	27
3.3.3	Autres activités (M).....	30
3.4	PLANIFICATION DES ACTIVITES	32
3.5	INDICATEURS DE SUIVI	36
3.6	BUDGET	37
	TABLE DES MATIERES	39